par l'agent Poulain. Quarante jours de prison lui sont accordés.

POUR MARQUER. — C'est ce jeu que le 30 octobre, un dimanche soir, avait installé le prévenu Etienne Liénard, boulevard de Metz, à Roubaix. L'agent Vermont, au trouble-fête, survint tout à coup et verbalisa.

Comme Liénard — qui est âgé de 34 ans, tisserand et demeure rue Coligny, — est en état de récidive correctionnelle comme ayant été déjà plusieurs fois condamné en simple police pour tenue de jeux de hasard, il vient cette fois rendre visite aux pages de cette, qui lui infligent 6 jours de prison.

POUR AVOIR TRAITÉ DE « VACHE » l'agent Dujardin, et pour avoir été trouvé en état d'ivresse manifeste sur la voie publique, Jules Leclercq, 29 ans, fileur, à Tourcoing, rue Auber, attrape 48 heures de prison et 5 francs d'amende. Les faits se passaient samedi dernier dans la soirée, rue du Calvaire. Leclercq se trouvait dans un estaminet, et le cabaretier lui refusant une certaine somme qui, paraît-il, lui était due, ce fut l'origine de la querelle qui amena l'intervention de la police.

A L'HEURE DE LA RETRAITE, ces jours derniers, à Linselles, Etienne Delcour, célibataire âgé de 40 ans, tisserand, ne voulait pas quitter le cabaret où il avait pourtant fait de très copieuses libations. Le garde champêtre en vint à bout, mais non sans quelques horions. Le garde en revint et fut meurtri. Trois jours de prison et 5 francs d'amende à Etienne Delcour.

LA LOI EST LA LOI, et elle interdit d'ouvrir un estaminet sans avoir fait une déclaration à la mairie.

Or, M. Raymond Thieffry, de Chéreng, avait pris ouvert, dans la maison qu'il habite, un cabaret. A la suite de discussions avec son propriétaire, il le ferma, puis, dans ces derniers temps, il l'ouvrit à nouveau, mais il omit de faire une nouvelle déclaration. — La loi est formelle, et malgré les déclarations du maire de Chéreng, que c'est par suite d'une interprétation fabuleuse de la loi seulement que le Parquet a pu poursuivre M. Thieffry, sur lequel d'ailleurs, les meilleurs renseignements sont donnés, une condamnation est intervenue, légère, il est vrai, à 5 fr. d'amende.

MARCHANDS, PRENEZ GARDE A VOS POIDS. — C'est ainsi que Elisa Courcelles, femme Boussière, cabaretière et bouchère, rue du Grand-Sainte, 21, à Roubaix, est poursuivie d'abord pour détention de deux faux poids et d'un poids non poinçonné qui ont été trouvés chez elle le 12 décembre par M. Sore, vérificateur des poids et mesures, ensuite pour tromperie sur la quantité des marchandises vendues.

Comme il n'est pas établi par un témoignage formel, à l'audience, qu'elle s'est servie de ses faux poids pour peser la viande, quoique ce soit vraisemblable, semble-t-il, puisque les poids étaient près de la balance, et c'est ce qui explique son peu de mémoire, elle n'en devra répondre que poursuivre, — Mme Boussière est acquittée du chef de tromperie sur la quantité et le poids des marchandises vendues; en matière correctionnelle, il faut des preuves, et non des présomptions. Mais elle est condamnée à une amende de 50 francs pour le délit de détention de faux poids, à une amende de 11 francs pour la contravention d'usage de poids non poinçonnés.

UNE POURSUITE POUR TAXES ET DÉCLARATIONS DE MARCHANDISES AU CHEMIN DE FER. — M. Jules Lemaire est commissionnaire de transports à Roubaix. Le 18 juillet dernier, un dimanche, un de ses employés, en prenant livraison d'une pièce faisant expédier un colis qu'il déclara peser 5,000 kilog. et être du coton filé et des tissus de coton.

Il se trouva que ce colis contenait seulement des cuves d'imprimés, des lapis, de la bonneterie, des tissus, etc., et pesait 7,000 kil. Le lendemain, aussitôt que l'on s'aperçut de l'erreur, le chemin de fer l'avisa par les employés de M. Lemaire, mais il était trop tard. A la Charnelle, le commissaire de surveillance a dressé verbal.

Le parquet poursuit M. Jules Lemaire pour fausse déclaration dans une expédition.

C'est Me Chabroud-Lidal, du barreau de Paris, qui présente la défense. Les peines, dit-il, sont exceptionnelles; c'est un principe évident de notre droit criminel que les dispositions pénales ne peuvent être appliquées qu'à l'auteur de l'infraction. Le patron peut bien être déclaré *civilement* responsable, il n'est jamais *pénalement* responsable.

Or *le* l'auteur de l'expédition fausse est M. Henri Lemaire et non M. Jules Lemaire, comme d'ailleurs il est venu lui-même le déclarer à l'audience, en conséquence c'est M. Jules Lemaire dont il est acquitté.

L'honorable avocat ajoute ensuite que s'il ne plaide pas au fond, mais seulement sur une nullité de non-lieu, ce n'est point qu'il n'y ait de bons arguments à faire valoir, mais ces arguments, il se réserve de les présenter lorsque M. Henri Lemaire sera poursuivi. Que si M. Henri Lemaire n'est pas poursuivi aujourd'hui, c'est bien parce que le parquet l'a bien voulu; des démarches ont été faites par Me Hétel, avoué, faisant connaître que l'auteur de l'expédition était M. Henri Lemaire et non M. Jules Lemaire, et demandant que ce soit le premier qui l'on poursuivit. Le parquet s'y est refusé, on ne sait pourquoi. A la demande de M. Houzex, substitut, le jugement est remis à quinzaine. On peut se demander quel avantage peut trouver le parquet à renvoyer ainsi le jugement à une date aussi éloignée.

AFFAIRES DIVERSES. — Louis Disseaux, outrages aux agents et ivresse, six jours et cinq francs, par défaut. — Marie Vandekerkhove, abus de confiance, acquittée.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du jeudi 16 décembre 1897.* — Présidence de M. PAUL, président. — SOCIÉTÉ DE PEIGNAGE DE L'EPEULE CONTRE MM. MOREL ET LEPOUTRE. — Le jugement devant être rendu à l'audience de ce jour, le Tribunal prorogera le délibéré.

C'est qu'en effet, il y a deux ou trois jours à peine, MM. Morel et Lepoutre ont publié tout un volume, sorte de mémoire en leur faveur, qui a été remis au tribunal. L'avocat du peignage de l'Epeule veut y répondre; il faut lui en laisser le temps. En conséquence le jugement est renvoyé à une date ultérieure.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 16 décembre.* — Audience sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de MM. C. Duthy, greffier, et Buns, huissier audencier. M. Vil on, commissaire de police, occupe le siège du ministère public.

Le service de la voirie amène aujourd'hui bon nombre de contraventions à la hauteur. Les propriétaires qui ont fait exécuter un trottoir, après en avoir été pris, se voit condamner à un franc d'amende et sommer cette fois de faire le travail dans un délai de huit jours. Un autre, qui a pratiqué des soupiraux sans autorisation préalable, est condamné à la même peine.

A PROPOS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL. — Un industriel de Roubaix s'est vu dresser deux contraventions pour des roues et engrenages dangereux, insuffisamment protégés. Cette affaire était déjà venue, il y a quinze jours, en simple police, et l'avocat de l'inculpé, contestant la contravention, avait alors réclamé une expertise. Avant de faire droit à cette demande, M. le juge de paix a voulu voir, par lui-même, le métier en cause et s'est rendu chez le prévenu. Il a de plus cité M. l'inspecteur du travail à comparaître à l'audience d'aujourd'hui. Ce dernier est donc venu donner quelques explications au tribunal.

L'avocat discute longuement les textes de loi invoqués dans le rapport de M. l'inspecteur du travail. Ce dernier, dit-il, vise l'article 2 de la loi du 12 juin 1893 quand il devait viser le décret de 1895, lequel implique une mise en demeure préalable. Des précédents ont d'ailleurs été créés par des arrêts de la cour de Nancy et du tribunal correctionnel d'Amiens. M. l'inspecteur du travail combat les prétentions de l'honorable avocat : il fait une distinction entre deux sortes de service dans un atelier : le travail habituel du métier et le travail de graissage ou de réparation qui n'exige pas les mêmes précautions que l'autre. La mise en demeure invoquée par l'inculpé, continue l'inspecteur, est seulement de trois mois à partir de la promulgation du décret. Il ne peut donc plus en être question aujourd'hui que l'arrêté est en vigueur depuis trois ans. Après une réplique du défenseur, l'affaire est mise en délibéré. L'audience est levée à onze heures un quart.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 17 décembre

Présidence de M. le conseiller JOPPÉ.
Ministère public : M. WAGON, substitut du procureur général

Manœuvres abortives (à Roubaix)

L'accusée est la nommée Coralie Houte, veuve Demailly, ménagère à Roubaix, âgée de 49 ans.

La veuve Demailly n'a pas d'antécédents judiciaires, mais elle est mal notée.

Le huis-clos a été prononcé. Nous ne pouvons donc pas rendre compte des débats, ni même produire l'acte d'accusation.

On sait à Roubaix que les faits se seraient passés le 7 septembre au soir, dans une chambre du premier étage d'un cabaret de la rue Saint-Antoine et que la victime, Adèle Vierlynck, femme Vanstraesselle, a succombé à une hémorrhagie foudroyante.

A cause du doute, conséquence des manœuvres criminelles, l'accusée est aussi poursuivie pour homicide par imprudence, dont connexe au crime d'avortement.

Quatorze témoins avaient été cités à la requête du ministère public : le docteur Dutilleul, médecin légiste; la cabaretière, les agents de la police de Roubaix qu'on est allé chercher, etc.

Le réquisitoire a été prononcé par M. Wagon, substitut du procureur général. La défense a été présentée par Me Hattu.

Deux questions ont été posées au jury. MM. les jurés ont répondu négativement l'une et l'autre. La veuve Demailly est acquittée. L'affaire s'est terminée à sept heures.

Audience du vendredi 17 décembre 1897

Présidence de M. le conseiller JOPPÉ
Ministère public : M. Bertrand, avocat général

TENTATIVE DE PARRICIDE A ROUBAIX

L'accusé

Pierre-Gustave Vermeulen, apprêteur à Roubaix, est né dans cette ville, le 21 octobre 1878. Il a donc 19 ans.

Exposé des faits

Les époux Vermeulen vivaient en mauvaise intelligence.

Le 5 juillet 1897, la femme Vermeulen quitta le domicile conjugal avec ses deux filles et son fils Pierre. Vermeulen prit pour domestique une femme de mœurs suspectes, nommée Clémentine Joskin, avec laquelle il vécut. Ses deux filles ne tardèrent pas à revenir avec lui, mais son fils continua à demeurer chez sa mère.

A la suite d'une pseudo-portée contre lui par la femme Joskin, Pierre Vermeulen fut congédié par son patron. Il en eut une vive irritation contre son père, et, à propos de commettre un crime se fixa dans son esprit.

Le 15 octobre, il achète un revolver qu'il paya en engageant des vêtements au mont-de-piété. Il le fit charger de six balles par l'armurier.

Le même jour, il se rendit dans un estaminet situé au rez-de-chaussée de la maison habitée par son père contre lequel il proférait des menaces de mort. Après cette scène, il alla à la mère.

Le lendemain vers six heures du matin, il revint rôder autour de l'habitation de son père, et aperçut celui-ci dans la rue, accompagnant une de ses filles à l'atelier où elle travaillait.

Lors de cette première rencontre, il ne lui dit rien; mais, *au retour*, il l'aborda en lui tenant ce propos : « Votre dernière heure est venue. » Puis il sortit un coup de rigueur.

Vermeulen père rentra à son domicile, et en ressortit quelques minutes après, pour aller chercher du pain à la boulangerie. Lorsque, à la hauteur de l'agresseur, il le perçut au visage et lui déchargea qu'il allait le tuer, s'il ne lui donnait pas 42 fr. par semaine.

Bien vite, cependant son revolver dans sa poche, le fils dégagea sur son père cinq coups de cette arme. La victime tombe. Vermeulen lui tira alors un sixième coup en lui disant : « Voilà votre coup de grâce. »

Quatre projectiles ont porté. L'un effleura le thorax. Un autre a pénétré dans la main gauche. Deux sont entrés dans la tête. La victime a survécu; mais les balles n'ont pu encore être extraites.

Concerts & Spectacles

Au Grand Théâtre Hippodrome. — *Représentation de Lucie de Lammermoor et de Parlisane.* — Une nouvelle troupe vient d'arriver sur la représentation de la troupe de Gand, représentation qui comprenait deux œuvres intéressantes.

C'était d'abord le chef-d'œuvre de Donizetti, *Lucie de Lammermoor*, opéra qui est, il est vrai, conçu d'après les vieilles formalités italiennes, mais qui est riche en mélodies et tout vibrant d'inspiration comme et qui n'avait pas été donné à Roubaix depuis plusieurs années.

Pour ces œuvres dont la plupart des motifs sont connus, il se présente un écueil : c'est que le succès exige une grande perfection. L'écueil n'a pas été évité complètement jeudi.

D'abord l'orchestre et les chœurs ont fait preuve d'un manque d'ensemble dans l'ensemble impardonnable, étant donné la facilité d'exécution qui caractérise la musique de Donizetti.

Les interprètes ont fait preuve de bonne volonté, mais n'ont pas tous réussi.

M. Ch. Gauthier, fatigué, a eu plusieurs défaillances de voix, il n'en a pas moins été applaudi à plusieurs reprises.

M. Dons, suivant son habitude, a eu un complet succès bien mérité.

M. Martes a aussi consciencieusement et fort bien chanté le rôle d'Arthur.

M. Carbonnel a réussi convenablement dans celui de Gilbert et M. Atheres dans celui de Raymond.

Quant au rôle de Lucie qui a été un des beaux triomphes des grandes divas italiennes, Mme A-bon, Mme Malibran et Mme Patti, comme celui d'Edgard, a été également un des plus beaux succès de Duprez pour qui il avait été spécialement écrit, quant au rôle de Lucie, il était tenu par Mlle Myrial qui a largement dépensé toutes ses ressources vocales et sentimentales; mais elle manque de l'envergure qui emporte ce rôle, ce n'est pas sa faute si elle n'a pas realisé l'idéal que fait concevoir l'héroïne de Walter Scott et de Donizetti. Mais il convient de la féliciter des efforts dont le public lui a dû de leurs bien compte par ses applaudissements, surtout dans la scène de la folie.

Nous émettrons un désir au sujet, c'est qu'elle s'applique à mieux poser les sons qui, probablement par suite des efforts qu'elle fait pour donner de l'ampleur à sa voix, ne sont pas exactement justes.

Nous n'avons que des éloges à formuler pour la deuxième œuvre représentée, *Parlisane*, drame musical en deux actes, de Leoncavallo, d'abord à l'adresse de M. Dons, qui a supérieurement interprété le prologue, ce qui lui a valu une ovation enthousiaste de la part du public qui l'a rappelé et bissé, et ensuite à tous les autres interprètes, MM. P. Gautier, Martes et Maréchal, et Mme Bastin.

Nous adressons aussi nos félicitations aux chœurs qui ont chanté avec entrain, à l'orchestre qui a rendu avec une grande délicatesse l'orchestration vivement colorée de cette œuvre et surtout à M. de la Fuente qui dirigeait l'exécution et a su imprimer à l'ensemble une animation et une vie dont sa troupe nous donne rarement le spectacle.

L'interprétation de *Parlisane* a produit sur le public une impression extraordinairement favorable, grâce aux soins dont elle a été l'objet. Il est regrettable que les mêmes soins n'aient pas été apportés à celle de *Lucie*, dont le succès aurait été aussi décuplé.

Sera-t-ce parce que le directeur de la troupe de Gand estime que la partition de Donizetti n'en est pas digne? Certainement l'auteur de *Parlisane* lui-même, l'honorable M. Leoncavalla, est profondément convaincu du contraire à l'égard de la musique de son illustre compatriote. D'ailleurs, un directeur doit au public d'apporter toujours les plus grands soins à tout ce qu'il fait représenter.

Jubé Hertogh — Grand assortiment d'articles d'étrennes. — Musique de tous les éditeurs. — Pianos des principaux facteurs. — Instruments de toutes sortes.

LES PREMIÈRES

Théâtre de la Renaissance. — *Mercredi 15 décembre.* — Les *Mauvais Bergers*, pièce en cinq actes de M. Octave Mirbeau.

Une salle éblouissante, ruisselante de lumières, de toilettes. Des femmes élégantes avec des coiffures aux aigrettes impertinentes, vêtues de robes à la dernière mode, scintillantes de broderies. Les hommes, tous en tenue de soirée, une fleur à la boutonnière, tirés à quatre épingles. En un mot, toute la *Bas-floor*, le dessus du panier de ce Tout-Paris des premières. Le rideau s'ouvre enfin, et à la Renaissance il ne se lève pas, — sur un décor lugubre, représentant une pauvre chambre d'ouvriers où un vieillard accablé sur une chaise de paille pleure et se lamente. Sa femme est à l'agonie dans la pièce voisine.

C'est le moment que choisit un jeune camarade du nom de Jean Roule, pour venir lui parler de révolte contre le patron et de grève. Puis, voici la fille du chef de l'usine, — car on est dans un centre de hauts-fourneaux, — accompagnée de son frère qui sympathise avec les ouvriers. Ceux-ci ne lui donnent pas cependant toute leur confiance, et Jean Roule lui dit son fait : « Vous voulez être député ! » L'agitateur est éloquent et tresème la fille du brave homme chez lequel se passe la première scène. La mort qui voisine interrompt l'entretien. Mais on retrouve bientôt tous les personnages de ce premier acte.

Au second acte, le décor est plus gai, car on se trouve dans le salon du grand usinier Hargand. Mais les incidents qui s'y accomplissent ne le sont pas à la gaîté. Quoique les convives de ceans viennent de bien déjeuner, en fumant un cigare, ils discutent la question sociale. Ce debat est interrompu par le chant de la *Carmagnole* que l'on entend au dehors. C'est la pièce qui commence.

Au troisième acte, dans le cabinet du patron, celui-ci se tient au courant des événements. Il a demandé le secours de la force publique, et l'emploi de ces moyens rigoureux trouble sa conscience. En outre, il ne peut plus douter de la connivence de son fils avec les ouvriers, ce qui amène entre ces deux hommes une explication violente qui a profondément ému la salle. Quand l'industriel a chassé les délégués et qu'ensuite il a repassé sa vie, énumère ses efforts, ouvert son âme aux ses grandes idées de travailleur qui croyait avoir fait le bien, des opinions contraires ont secoué de toute part. Il en a redondé lorsque le son du clairon s'est fait entendre, — ce sont les soldats, — et que de la bouche de celui qui les a appelés sort ces mots : « Il est chargé de six balles pour l'armurier.

Le même jour, il se rendit dans un estaminet situé au rez-de-chaussée de la maison habitée par son père contre lequel il proférait des menaces de mort. Après cette scène, il alla à la mère.

Le lendemain vers six heures du matin, il revint rôder autour de l'habitation de son père, et aperçut celui-ci dans la rue, accompagnant une de ses filles à l'atelier où elle travaillait.

Lors de cette première rencontre, il ne lui dit rien; mais, *au retour*, il l'aborda en lui tenant ce propos : « Votre dernière heure est venue. » Puis il sortit un coup de rigueur.

Vermeulen père rentra à son domicile, et en ressortit quelques minutes après, pour aller chercher du pain à la boulangerie. Lorsque, à la hauteur de l'agresseur, il le perçut au visage et lui déchargea qu'il allait le tuer, s'il ne lui donnait pas 42 fr. par semaine.

Bien vite, cependant son revolver dans sa poche, le fils déchargea sur son père cinq coups de cette arme. La victime tombe. Vermeulen lui tira alors un sixième coup en lui disant : « Voilà votre coup de grâce. »

Quatre projectiles ont porté. L'un effleura le thorax. Un autre a pénétré dans la main gauche. Deux sont entrés dans la tête. La victime a survécu; mais les balles n'ont pu encore être extraites.

ÉTAT CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du jeudi 16 décembre. — Marcel Mesplont, rue du Curé, cour Saint-Henri, 18. — Charles Stubbe, rue du Fresnoy, cour Olivier, 5. — Charles Merveille, rue Watt, 21. — Gaston Arnout, rue de l'Industrie, 25. — Geneviève Poulvez, rue du Château, 26. — Marguerite Marchal, rue Molière, maison Motte. — Marriage. — Jules Dubois, 25 ans, employé de commerce, rue de Lannoy, 500 et Maria Dasprez, 21 ans, repasseuse, rue de Lannoy, 563.

Déclarations de décès. — Marthe Waeremer, 2 ans, rue des Fossés, 128. — Eugénie Gérard, 14 jours, boulevard de Reims, 25. — Marie Robbrecht, 3 ans, rue de Tourcoing, 149. — Vital Verhaest, 34 ans, rue de la Balance, 136. — Adèle Catrice, 35 ans, rue de l'Epeule, 85. — Anselme Dehenoux, 63 ans, Hôtel-Dieu. — Elise Lemoine, 19 mois, rue de Bourvine, cour Fontier. — Benjamin Bouzin, 3 mois, rue Beaurepaire, cour Sion, 31. — Jeanne François, 21 ans, rue Sébastopol, cour Delys, 7. — Pierre Massez, 17 mois, rue du Ballon. — Eugénie Marissal, 36 ans, Hôtel-Dieu. — Leonie Verhamme, 19 ans, rue Saint-André, 17.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LIAGRE-LEFEBVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Laure-Eugénie LEFEBVRE, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1897, à l'âge de 29 ans, munie des Sacrements de notre mère la Ste Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 18 courant, à neuf heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le vendredi 17, à 3 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 111, à 8 heures 3/4.

Les amis et connaissances de la famille DESCAT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Maître Florimond DESCAT, aumonier de la Visitation Sainte-Marie, pieusement décédé à Roubaix, le 14 décembre 1897, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 17 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, en la Chapelle de la Visitation, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 18 dudit mois, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée, Boulevard de Strasbourg, à la Chapelle de la Visitation.

Les amis et connaissances de la famille VERHAMME-VANDEPUTTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Leonie-Fidéline VERHAMME, décédée à Roubaix, le 16 décembre 1897, dans sa 19e année, munie des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le samedi 18, à 3 heures, à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 19, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu lundi 20 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-André, 19.

Les amis et connaissances de la famille VANNES-CORNILLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edouard VANNES, rentier, époux de Dame Charlotte CORNILLE, décédé à Wattrelos, au Touquet, le 15 décembre 1897, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 18 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Vincent-de-Paul (Cretinier-Wattrelos). — L'assemblée à la maison mortuaire, au Touquet, à 8 heures.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Louis, à Tourcoing, le lundi 20 décembre 1897, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Cordie DELVAL, épouse de Monsieur Julien DEBRIE, fabricant de peignes, décédée à Tourcoing, le 19 novembre 1897, dans sa 51e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

L'affaire de fraude de Jeulain. — Cette affaire, dans laquelle sont impliqués le docteur Dilhaye, sa femme et son domestique, est instruite par M. le juge d'instruction d'Avesnes. On se rappelle que ces personnes se servaient d'une voiture à double-fond pour faire entrer des marchandises de contrebande en France. Le véhicule a été saisi et figure parmi les pièces à conviction. On croit que les amendes, qui seront réclamées au moment des débats, s'élèveront à 150,000 francs. C'est, dit-on, Me Decori, du barreau de Paris, qui viendra plaider pour l'administration des douanes.

Sainghin-en-Mélantois. — *Une agression dans un tramway.* — Les nommés Louis Duflot et Guillaume Steelebout, demeurant à Sainghin-en-Mélantois, étaient dans le tramway partant d'Hellemmes à six heures quarante du soir, quand Steelebout assaillit brutalement son compagnon qui a eu la figure toute tuméfiée. Deux glaces du tramway, estimées 25 francs, ont été brisées par l'agresseur. Une plainte a été déposée à la gendarmerie par Louis Duflot.

Mouchin. — *Une double arrestation pour tentative de vol.* — Deux repris de justice, Henri Deptez, âgé de trente-sept ans, et César Demulier, âgé de quarante-six ans, demeurant à l'estaminet du « Beau Feuillage » viennent d'être arrêtés à Mouchin. Tous deux sont inculpés d'une tentative de vol avec effraction, faite au domicile de M. Prevost, employé à la sucrerie.

Un jeune homme écrasé à Loos. — Un jeune garçon de quinze ans, Léon Courtemanche, était occupé comme rattacheur dans la filature de MM. Lefebvre-Horent au même métier que son frère Jules conduisait en qualité de fileur. Vers 8 h. du matin on a dû arrêter le métier pour changer l'étirage. Quand l'opération fut terminée, on remit le métier en marche.

Malheureusement, le jeune Courtemans n'avait pas été prévenu. Il s'était introduit en passant par derrière le métier entre le chassis et le chariot. Ce chariot en arrivant sous la porte cintrée rencontra le buste du malheureux qui eut le torax broyé. La mort a été instantanée.

PAS-DE-CALAIS

LA CATASTROPHE DE BOULOGNE. — Vingt-six victimes. — Quoique aucune épave et aucun cadavre n'ait été encore retrouvé, on suppose que les trois chalutiers, pris dans la tourmente, ont sombré à quelques milles au large de Dunkerque, en se brisant sur les bancs de sable nombreux en cet endroit. Cette épouvantable catastrophe, dont laquelle vingt-six marins ont trouvé la mort, laisse quinze veuves et vingt-cinq orphelins.

Un accident mortel à Calais. — Jeudi, vers onze heures du matin, un maçon, Louis Fontaine, âgé de 42 ans, occupé à réparer une maison, quai du Commerce, est tombé d'une hauteur de cinq mètres. Dans sa chute, il s'est fracturé le crâne. Le malheureux est mort, vers deux heures de l'après-midi.

Un vieillard noyé à Souchez. — Le corps d'un vieillard de l'hospice de Souchez, Henri Leroque, âgé de 64 ans, a été retrouvé noyé mercredi, dans la rivière de Souchez. La mort remonte à plusieurs jours. On croit à un suicide.

Un mineur tué sous un éboulement à Bruay. — Un ouvrier occupé à la taille de troisième veine, Jean-Baptiste Delattre, âgé de 28 ans, a été pris, hier soir, sous un éboulement. Ce ne fut qu'après cinq heures d'un travail acharné qu'on parvint à retirer le malheureux qui avait cessé de vivre.

BELGIQUE

DEUX ROUBAISIENS ARRÊTÉS A BRUXELLES

Notre correspondant particulier de Bruxelles nous télégraphie :

« Un jeune homme de dix-sept à dix-huit ans environ s'est présenté mercredi après-midi chez M. Ligny, orfèvre rue Neuve, et lui offrit en vente plusieurs médailles d'or, coupées en morceaux. M. Ligny les examina et remarqua qu'elles avaient été rendues méconnaissables afin de dépister les recherches sur leur origine.

« L'orfèvre lui offrit une certaine somme, mais le jeune homme, ne voulant pas laisser le métal à ce prix, s'en alla, promettant de revenir. Par hasard M. Ligny apprit l'adresse du jeune homme, et fit part de ses doutes au sujet de la provenance des médailles, à M. Cremers, adjoint au commissaire de la quatrième division qui fit exercer une surveillance active devant la demeure du jeune vendeur, rue aux Choux. Une heure après, celui-ci était arrêté en compagnie d'une jeune fille qu'il déclara être son amie. Ils ont été trouvés en possession des fragments de médailles et furent conduits au commissariat de la rue de Ligne pour être interrogés.

« Le jeune homme déclara se nommer Louis, fils d'un riche négociant de Roubaix. Il aurait quitté sa famille en enlevant la jeune fille avec laquelle il se trouvait, Marie R., après s'être muni d'une somme rondelette et des médailles qui font fait arrêter.

« On se rappelle qu'un vol de médailles a eu lieu, il y a quelque temps, au musée de Dankerque. M. Cremers a écrit à la municipalité de cette ville pour avoir des renseignements à ce sujet. Les deux jeunes gens ont été écroués.

« D'après une autre version, on aurait reconnu que les médailles provenaient d'une société musicale de Roubaix ayant pris part à d'importants concours et le jeune homme aurait déclaré se nommer Gustave B..., fils d'une excellente famille de Roubaix. »

Au Sénat. — M. Lejeune a développé jeudi au début de la séance sa proposition tendant à la suppression de l'exis du ministère public en matière civile. MM. Barn, Picard et Janson, se sont prononcés en faveur de la discussion immédiate, tandis que M. Begerem qu'a fait remarquer la complexité du projet, aurait préféré que la Chambre le discutât d'abord.

Enfin, M. Bira a montré que le ministre pouvait quand il voudrait mettre la réforme de la magistrature à l'ordre du jour de la Chambre et finalement la proposition Lejeune a été prise en considération. Le Sénat a ensuite adopté le projet sur la répression des fraudes en matière de douane et un autre projet relatif à la prolongation de l'Union du Crédit jusqu'en 1901.

A la Chambre. — La discussion des voies et moyens s'est continuée jeudi sans aucun incident. Plusieurs députés ont défendu avec beaucoup de persévérance les intérêts de la *betterave et ceux des producteurs de tabac.*

M. Woeste a déposé un rapport proposant d'autoriser des poursuites contre les représentants Roger et Brenez. Cette proposition sera discutée mardi. Si le budget des voies et moyens ne peut être voté aujourd'hui vendredi, la Chambre a décidé qu'elle siegerait samedi.

Bruxelles. — *L'assassinat de la rue Martha.* — L'inhumation du corps de Mathilde Van Rompaye a été retardée. En procédant aux diverses enquêtes, la police a recueilli une déposition très importante.

La tenancière d'un cabaret situé non loin de la maison du crime, rue Martha, a déclaré que peu après le crime, vers minuit et demi ou une heure du matin, deux individus qui paraissaient très surexcités pénétraient chez elle. *Ils se firent* servir un cognac pour, se plaçant derrière le rideau, guettèrent ce qui se passait dans la rue.

Le signalement de l'un de ces individus correspond à celui que le principal locataire a vu dans les escaliers de la maison, la nuit du crime. Jeudi soir, la police a procédé à une arrestation.

Arrestation de faux monnayeurs. — Bruxelles, 16 décembre. — Depuis plus de deux ans, la police recherchait le ou les individus qui mettaient en circulation de la fausse monnaie, notamment des pièces en or. On a procédé à la triple arrestation d'individus qui écoulaient cette fausse monnaie. Ce sont trois Français, Lucain, né à Audrezieux (Loire), Lebrun, de Saint-Denis (Seine-Inférieure) et Pinsonnet, d'Egriselles-le-Bocage. Ce sont des ouvriers caoutchoutiers et imprimeurs sans travail. On a saisi à leur domicile un attirail pour la fabrication de la fausse monnaie.

Tourcoing. — *L'arrestation de deux audacieux voleurs.* — La police a arrêté mercredi deux individus élégamment vêtus qui avaient dérobé de nombreux objets aux bazars Dieu et Gallichet, dans la rue Royale.

Une enquête aussitôt ouverte fit connaître que ces deux voleurs étaient arrivés à Tourcoing par le train de une heure seize venant de Mons.

Les coupables se nomment Léopold Dutilleux, 22 ans, né à Tourcoing, sans domicile fixe, et Urbain Trauwaert, 25 ans, ouvrier peintre, né et domicilié à Renaix : ce dernier se trouvait *en rupture de ban de surveillance*. Tous deux ont été écroués.

Ils s'étaient emparés de plusieurs valises, sacoches, cannes, pipes, clefs de montre et autres menus objets.

A leur descente du train, ils avaient déposé dans un café du boulevard des Serviens, les objets analogues que très probablement ils avaient volés dans un bazar de Mons.

Courtrai. — *Le sermon de charité.* — Jeudi soir, le père Lacome a prêché en l'église St-Martin, au bénéfice des familles pauvres secourues par la Société des Dames de la Miséricorde. Le père Lacome est de l'Ordre de St-Dominique. Il appartient à la résidence de Lille. Il avait pris pour sujet « l'Aumône catholique ». Il l'a développé avec talent. La quête faite par les Dames du Comité est excellente.

— *Tribunal de 1re instance.* — 2e Chambre correctionnelle. — Le *Journal de Roubaix* a rapporté en son temps la bagarre suivie de mort d'homme qui eut lieu à Rolleghem il y a six semaines. L'instruction avait abouti à mettre en cause deux prévenus. A l'audience de mercredi, Me Begerem avait plaidé la non culpabilité; en effet, les témoins étaient tous parmi les participants de la bagarre et dès lors leur témoignage était fort sujet à caution.

Le tribunal a prononcé jugement jeudi matin, le premier prévenu Maertens, reçoit le minimum de la peine, 3 mois de prison, le deuxième 1 mois de prison conditionnellement. Chose très peu ordinaire en correctionnelle, le tribunal annonce qu'il appuiera le recours en grâce, en faveur de Maertens.

Marquain. — *La nomination d'un bourgmestre.* — M. Henri Duchâtelet est nommé bourgmestre de Marquain.

FOOT-BALL

Sporting-Club Tourquennois. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, le match de foot-ball qui devait se disputer dimanche dernier au Sporting-Club Tourquennois, rue de Dunkerque, a été remis à dimanche prochain à cause du mauvais temps. Le coup de sifflet sera donc donné dimanche à 3 heures 3/4. Rappelons que les équipes en présence sont celles des Anglais « Croix Crusaders » et celle du S. C. T.

Nous ne reviendrons pas en ce moment sur l'intérêt que présentera cette rencontre de deux sociétés également disposées à bien combattre.

Tout sera parfait si la pluie ne vient plus contrarier le zèle des amateurs de sport et l'ardeur des foot-balleurs.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Les habitués étaient nombreux, jeudi après-midi chez M. Gh. Desrousseaux, estaminet de l'Ours, angle des rues Pellart et Saint-Antoine, pour suivre une intéressante partie de coqs qui se jouait contre la société de l'Abattoir, de chez M. Cassenal, rue Lavoisier. Il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 50 francs. Voici les résultats de cette partie qui a été excessivement animée et au cours de laquelle des paris importants ont été tenus de part et d'autre. La société de l'Abattoir a gagné la première et troisième paires; la deuxième paire n'a pas été cuite.

— Beaucoup d'amateurs s'étaient donné rendez-vous, mercredi soir, à cinq heures, chez M. Delbecke, estaminet du Maréchal de Gouyghem, Grande-Rue, pour assister à la belle partie de coqs qui avait lieu contre la Société du Clairon des Zouaves, de la rue Pellart, où jouait un 2 de 3 pour 50 francs. La société du Maréchal de Gouyghem a gagné les première et deuxième paires. Le Clairon a gagné la troisième paire. Grande animation et paris nombreux.

— Dimanche 19 décembre, chez M. Desrousseaux, estaminet de l'Ours, rue Pellart, on jouera un beau 2 de 3 pour 50 francs contre Roncq. Des paris très importants seront déjà engagés. Mise au parc à cinq heures.

— Dimanche 19 décembre, chez M. Lequenne, à l'Eulé, rue Blanchemaille, il se jouera un 2 de 3 pour 50 francs, avec paires de plaisir à 10 francs, contre le Bon Vivant. Mise au parc à cinq heures.

TOURCOING. — Vendredi 17 décembre, attaque redoutable contre l'Ours de Roubaix, il se jouera un 2/3 pour 49 fr., au Casino, rue Nationale, 145, Tourcoing. Mise au parc à 5 heures précises. 28750

HALLUIN. — Dimanche prochain 19 décembre, au café du Commerce, tenu par M. L. Delfour-Smar, un 2 de 3 mort pour 50 francs. Communes (France) contre Halluin. Mise au parc à cinq heures.

Sirop Antipertussique